

PLAN DIRECTEUR DE L'EAU

BASSIN VERSANT DU LAC SAINT-JEAN

Partie 3 : Les enjeux et les orientations



ORGANISME
DE BASSIN VERSANT
LAC-SAINT-JEAN

L'eau: nos racines, notre fierté

Dépôt final janvier 2014

ÉQUIPE DE RÉALISATION

Recherche, rédaction et géomatique

Anne Malamoud, Chargée de projet, Organisme de bassin versant Lac-Saint-Jean

Marie-Julie Bouchard, Chargée de projet, Organisme de bassin versant Lac-Saint-Jean

Tommy Tremblay, Coordonnateur, Organisme de bassin versant Lac-Saint-Jean

Les parties sur les communautés autochtones ont été rédigées par Pekuakamiulnuatsh Takuhikan.

Comité de réflexion

Anne Malamoud, Chargée de projet, Organisme de bassin versant Lac-Saint-Jean

Audrey Morissette, Ministère de la Sécurité publique

Marc-Eddy Jonathas, MRC de Maria-Chapdelaine

Marie-Julie Bouchard, Chargée de projet, Organisme de bassin versant Lac-Saint-Jean

Danny Bouchard, MRC du Domaine-du-Roy

David Cleary, Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean

David Dufour, Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire

Marie-Josée Gravel, Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Mario Belletête, Ministère des Ressources naturelles

Michel Savard, Agence de la santé et des services sociaux du Saguenay-Lac-Saint-Jean

Nathalie Audet, MRC de Lac-Saint-Jean-Est

Pierre A. Gauthier, Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire

Steeve Lemyre, MRC du Fjord-du-Saguenay

Tommy Tremblay, Coordonnateur, Organisme de bassin versant Lac-Saint-Jean

Véronique Tremblay, Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs

Yves Marchand, Cégep de Saint-Félicien

Autres Contributions

Paul Meunier, Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs

Membres du conseil d'administration de l'Organisme de bassin versant Lac-Saint-Jean de 2009 à 2012

Révision linguistique

Sabrina Tremblay

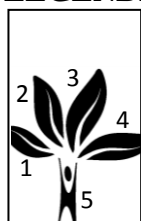
REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui ont participé aux différentes consultations, qu'il s'agisse des consultations publiques, des journées de réflexions sur l'avenir de l'eau, des groupes de discussions, des rencontres de partenaires. Toutes ces rencontres nous ont permis de mieux connaître le territoire du bassin versant du lac Saint-Jean et les préoccupations des gens qui y vivent. Chacun a contribué à la réalisation du plan directeur de l'eau.

LOGO DE L'ORGANISME DE BASSIN VERSANT LAC-SAINT-JEAN

Le logo de l'Organisme de bassin versant Lac-Saint-Jean est une composition de quatre formes végétales traversées par quatre rivières (la Péribonka, l'Ashuapmushuan, la Mistassini et la Métabetchouane). Ces rivières se déversent vers un même point commun (le lac Saint-Jean). Elles sont aussi soutenues par une figure humaine, symbolisant les acteurs de cette organisation et leur mission (protection, mise en valeur, développement).

LÉGENDE DE LA COUVERTURE



1 : Saint-Félicien au bord de la rivière Ashuapmushuan, MRC du Domaine-du-Roy

2 : Lac Vert et lac Kénogamichiche, MRC de Lac-Saint-Jean-Est

3 : Lac Saint-Jean, MRC du Domaine-du-Roy

4 : Rivière Mistassibi, Julien Gravelle

5 : Rivière Mistassini, Anne Malamoud

Référence à citer :

Organisme de bassin versant Lac-Saint-Jean (2014). *Plan directeur de l'eau du bassin versant du lac Saint-Jean, Partie 3 : Les enjeux et les orientations*. Normandin, Québec. 8 pages.

Table des matières

LISTE DES TABLEAUX..... 3

LES ENJEUX..... 4

Enjeu 1 : La qualité de l’eau et des écosystèmes 5

Enjeu 2 : La quantité d’eau 5

Enjeu 3 : L’accessibilité à l’eau..... 5

Enjeu 4 : Les usages 5

Enjeu 5 : L’autonomie des acteurs de l’eau 5

Enjeu 6 : La santé et la sécurité 6

LES ORIENTATIONS..... 7

Liste des tableaux

TABEAU 1: LISTE DES ENJEUX POUR LE BASSIN VERSANT DU LAC SAINT-JEAN 4

TABEAU 2: LISTE DES ORIENTATIONS DU PLAN DIRECTEUR DE L'EAU DU BASSIN VERSANT DU LAC SAINT-JEAN 7

Les enjeux

Les enjeux sont les préoccupations majeures de l’Organisme de bassin versant (OBV) Lac-Saint-Jean, des acteurs de l’eau et de la population. Ils sont la base du développement d’une vision partagée du devenir des ressources en eau d’un bassin versant. Ils représentent ce que l’on peut perdre ou gagner sur le long terme en relation avec l’eau, les écosystèmes et les usages associés sur le bassin versant.

Les enjeux ont été déterminés par les membres de l’OBV Lac-Saint-Jean présents à la table de concertation. Un premier tour de table a permis à chacun d’exprimer son avis concernant les préoccupations à prendre en compte. Une analyse de ces préoccupations et des problématiques identifiées dans le diagnostic a mis en évidence plusieurs enjeux récurrents. Ces enjeux ont de nouveau été discutés autour de la table de concertation. Les intitulés exacts ont été précisés ainsi que leur définition.

Les six enjeux déterminés pour le bassin versant du lac Saint-Jean sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Tableau 1: Liste des enjeux pour le bassin versant du lac Saint-Jean

Enjeu 1	La qualité de l’eau et des écosystèmes
Enjeu 2	La quantité d’eau
Enjeu 3	L’accessibilité à l’eau
Enjeu 4	Les usages
Enjeu 5	L’autonomie des acteurs de l’eau
Enjeu 6	La santé et la sécurité

Ces enjeux ont influencé les orientations et les objectifs du plan directeur de l’eau. Même si l’ensemble des orientations découle des enjeux, il est très difficile de lier une orientation à un seul et unique enjeu. Dans le plan directeur de l’eau du bassin versant du lac Saint-Jean, tous les enjeux se retrouvent dans chacune des orientations. Donc, même s’ils ne sont pas explicitement nommés dans les prochaines parties, les enjeux ne sont pas évacués pour autant. Ils ont très largement influencé les orientations, les objectifs et même les actions. Tels que la vision, ils sont toujours en arrière-plans.

Prenons l’exemple de la problématique associée au vieillissement accéléré des plans d’eau (eutrophisation). Ce que nous avons à perdre ou à gagner dans cette lutte, c’est bien sûr la qualité de l’eau. Elle peut se détériorer très rapidement dans certains cas et elle représente sans doute le principal « moteur » pour l’action. La quantité d’eau peut avoir une influence sur le vieillissement accéléré des plans d’eau. En effet, moins la quantité d’eau est grande, plus le plan d’eau se réchauffe rapidement et plus le processus d’eutrophisation accélère. De plus, ce phénomène peut restreindre certains usages, tels que la navigation, la pêche ou l’alimentation en eau potable. Il pourrait même avoir une influence sur la santé humaine si l’eau consommée provient d’un plan d’eau qui connaît un niveau d’eutrophisation avancée. Cette problématique pourrait également réduire l’accessibilité aux plans d’eau. La meilleure façon de lutter contre le vieillissement accéléré des plans d’eau, c’est l’autonomie des acteurs. Les riverains doivent être informés et sensibilisés afin qu’ils réalisent eux-mêmes des gestes pour diminuer l’ampleur de la problématique.

Bref, pour ces problématiques, nous retrouvons tous les enjeux. Pour un individu l'enjeu des usages sera plus important et pour un autre ce sera l'accessibilité, il est donc impossible de les hiérarchiser.

Les différents enjeux ont été définis de la façon suivante :

Enjeu 1 : La qualité de l'eau et des écosystèmes

Il est important de maintenir et d'améliorer la qualité de l'eau et la qualité des écosystèmes aquatiques dans le bassin versant du lac Saint-Jean, même si, en général, elles sont plutôt bonnes. L'enjeu qualité de l'eau est un enjeu majeur pour la population. Une mauvaise qualité de l'eau peut avoir à la fois un impact significatif sur la santé humaine, sur les activités et sur les écosystèmes. La qualité de l'eau dépend des substances bactériologiques et physico-chimiques qui s'y retrouvent, de leur quantité et de leur incidence sur les écosystèmes.

Un écosystème comprend « un environnement et les êtres vivants qui y vivent, s'y nourrissent et s'y reproduisent »¹. Si l'eau est contaminée, les organismes peuvent être affectés directement ou indirectement. Indirectement, car des changements dans les conditions physico-chimiques des habitats entraînent un déplacement ou une disparition de population, les espèces aquatiques étant très sensibles à leur environnement (Réseau Partenarial des Acteurs du Patrimoine Naturel de Poitou-Charentes, 2012). La qualité des écosystèmes peut être également dégradée par les activités humaines.

Enjeu 2 : La quantité d'eau

Que ce soit pour satisfaire des besoins ou pour pratiquer des activités, il est important d'assurer à la population des quantités d'eau adéquates. En effet, même si le bassin versant du lac Saint-Jean comporte une grande quantité de lacs et de rivières, l'eau doit être gérée d'une façon responsable. Une détérioration de la qualité de l'eau ou une surconsommation pourraient provoquer une diminution de la quantité d'eau potable disponible. Le problème d'inondation peut également se poser que ce soit dans des lacs, des réservoirs ou le long des cours d'eau, au cours d'embâcles printaniers par exemple.

Enjeu 3 : L'accessibilité à l'eau

Au Québec, le projet de loi n° 27 indique que « l'usage de l'eau est commun à tous et que chacun doit pouvoir accéder à une eau dont la qualité et la quantité permettent de satisfaire ses besoins essentiels ». À une époque où la privatisation des berges est sans cesse en augmentation, chaque personne doit pouvoir avoir accès à l'eau, que ce soit pour ses besoins ou pour ses loisirs. En effet, la population doit avoir accès au territoire pour des activités comme le canot, le kayak, la pêche sportive, etc. L'accessibilité peut donc être restreinte par la privatisation des berges, par une mauvaise qualité de l'eau ou simplement par un manque de chemins d'accès.

Enjeu 4 : Les usages

Cet enjeu comporte différents thèmes, tels que les conflits, l'harmonisation et la perte d'usage. Le nombre important d'intervenants et les différentes activités (agriculture, foresterie, commerces, loisirs, etc.) sur le territoire peuvent entraîner des conflits. De plus, certains usages peuvent être perdus au fil du temps, alors que d'autres apparaissent. Le grand défi est de réussir à harmoniser le tout, de cibler les priorités, afin que tous aient accès à l'eau de façon équitable.

Enjeu 5 : L'autonomie des acteurs de l'eau

Cet enjeu peut être défini par la prise en main des individus et des organisations pour la protection de l'eau, des écosystèmes et des usages associés. Il vise à ce que la population et les acteurs de l'eau prennent l'initiative de poser des gestes et des actions. L'information, la sensibilisation et la conscientisation ont toutes pour objectif d'accroître l'autonomie. En absence d'autonomie, la gestion intégrée de l'eau par bassin versant peut difficilement se réaliser, car ce sont les acteurs locaux qui y participent de façon dynamique et responsable.

¹ Définition d'un écosystème dans le dictionnaire Larousse

Enjeu 6 : La santé et la sécurité

La santé est un enjeu très important et fortement relié à la qualité de l'eau. Dans la Politique nationale de l'eau, il est écrit que « lorsqu'elle est contaminée par des organismes pathogènes ou par des substances organiques ou inorganiques nuisibles, l'eau peut en effet être un vecteur important de maladies infectieuses ou chroniques ». L'eau est directement liée à notre qualité de vie et influence la santé humaine. De plus, une certaine quantité d'eau potable nous est nécessaire tous les jours pour survivre. L'eau peut également compromettre la sécurité de la population. Effectivement, une partie de la population est soumise aux risques d'inondations. Les infrastructures situées en zones inondables sont particulièrement à risques. La sécurité de la population peut aussi être compromise dans les zones d'érosion et de glissement de terrain.

L'enjeu 1 : La qualité de l'eau et des écosystèmes et l'enjeu 6 : La santé et la sécurité peuvent sembler ne pas être compatibles. En effet, les différents types d'aménagements réalisés sur le bassin versant du lac Saint-Jean pour le maintien sécuritaire d'activités d'intérêts socio-économique peuvent remettre en cause l'intégrité des écosystèmes aquatiques et la qualité de l'eau en lien avec la santé.

Les orientations

Les orientations correspondent aux axes choisis afin de régler les problématiques identifiées dans le diagnostic. Celles-ci jettent les bases qui permettront de définir des objectifs. Comme nous l’avons vu précédemment, les orientations ne sont pas classées par enjeu, car une orientation peut répondre à plusieurs enjeux.

Les orientations découlent directement des 18 problématiques évoquées dans le diagnostic. Dans un premier temps, une liste préliminaire de 18 orientations a été élaborée, c’est-à-dire une par problématique. Un verbe a été simplement ajouté pour chaque problématique en suivant la logique ci-dessous :

- S’il y a une problématique réelle : **diminuer/contenir/restreindre/améliorer**
- Si la problématique est peu ou pas présente : **maintenir/prévenir/assurer**
- Si l’information n’est pas connue : **caractériser/documenter**

Grâce aux enjeux et aux préoccupations mises en évidence dans le diagnostic, une première analyse a été faite et les problématiques qui semblaient partager plusieurs similarités ont été fusionnées. Cette analyse a permis de réduire le nombre d’orientations à 12.

Dans un second temps, cette liste d’orientations a été discutée avec les membres de la table de concertation de l’OBV Lac-Saint-Jean lors d’ateliers constitués de membres représentatifs de chaque secteur (Voir Partie 1 – Introduction – La participation des acteurs de l’eau). Ces ateliers ont permis de cibler les priorités des acteurs du bassin versant du lac Saint-Jean. Les membres devaient considérer les préoccupations et les perceptions des acteurs locaux. Ils devaient prendre en compte l’ampleur de chacune des problématiques et leurs conséquences. Or, même si le diagnostic soulevait certaines problématiques, quelques-unes d’entre-elles ont complètement été écartées ou fusionnées, car elles ne reflétaient pas les aspirations des acteurs locaux. Grâce à ces ateliers, 6 orientations ont été retenues.

Elles sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 2: Liste des orientations du plan directeur de l’eau du bassin versant du lac Saint-Jean

Orientations	Problématiques associées
1- Améliorer la qualité de l'eau souterraine et de l'eau de surface	- Contamination des eaux souterraines - Contamination de l'eau de surface - Augmentation des matières en suspension
2 - Prévenir l'apparition de fleurs d'eau d'algues Bleu-Vert et le vieillissement accéléré des plans d'eau	- Eutrophisation - Présence d'algues bleu-vert
3 - Maintenir l'intégrité des écosystèmes aquatiques, riverains et humides	- Dégradation et perte d'écosystèmes aquatiques, riverains et humides - Espèces envahissantes/exotiques, fauniques et/ou floristiques - Espèces à statut précaire, menacées ou vulnérables - Diminution de l'abondance de poissons
4 - Restreindre l'érosion des berges, l'envasement et la sédimentation des plans d'eau et des cours d'eau	- Problèmes d'érosion des berges - Problèmes d'envasement/de sédimentation des cours d'eau/de comblement des plans d'eau et des frayères
5 -Assurer un approvisionnement suffisant en eau potable	- Problèmes d'approvisionnement en eau potable en quantités suffisantes
6 - Harmoniser les usages en lien avec l'eau	- Problèmes de conflits d'utilisation/d'usage et de cohabitation - Problèmes d'inondations/inondations des zones habitées - Problèmes de limitation de l'accès aux plans d'eau - Présence de zones potentiellement exposées aux glissements de terrain

Tel que le démontre le tableau précédent, les problématiques qui ont été fusionnées sont assez nombreuses. Ces fusions ont permis de limiter le nombre d'orientations, sans pour autant diluer le diagnostic. De plus, seules trois problématiques, l'acidification des plans d'eau, les problèmes de débits réservés et la limitation à la circulation des espèces ont été écartées pour différentes raisons.

D'après les données d'acidification des plans d'eau datant de 2004 et présentées dans le diagnostic, environ 90% du territoire du bassin versant est occupé par des secteurs de lacs non acides ou dont l'acidité est naturelle (Dupont, 2004). La problématique d'acidification des plans d'eau n'a donc pas été jugée prioritaire par les acteurs de l'eau et a été mise de côté.

En ce qui concerne les problèmes de débits réservés, les acteurs de l'eau ont jugés que d'après les informations disponibles cette problématique n'était pas prioritaire. Elle a donc été mise de côté.

La problématique de limitation à la circulation des espèces est traitée de façon indirecte. C'est la protection de l'habitat des espèces en tant que tel qui a été mis en avant.

Ces problématiques ont été jugées non prioritaires et n'ont pas été choisies par les membres de la table de concertation. L'implication des membres a permis de déterminer des orientations qui sont proches de leur aspiration.

Prenons l'exemple du problème d'érosions des berges et regardons son cheminement dans l'élaboration de l'orientation qui lui est associée. Le graphique ci-dessous montre que certaines problématiques ont été fusionnées et ensuite séparées. Il démontre qu'il existe une réflexion en arrière de l'élaboration des orientations et que celle-ci répond à une certaine logique.

